



n° 25/09/pdt

Le Président,

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile et notamment le livre IX de ce code ;

Vu le code de justice administrative et notamment son article L.776-1 ;

### DECIDE

Article 1 : A compter du 6 janvier 2025, sont désignés pour statuer selon les procédures prévues aux articles L.921-1 à L.921-4 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile :

Premier vice-président : Yann Livenais

Vice-Présidents :  
Marc Paganel  
Jean-Michel Riou  
Anne-Marie Leguin-Lecommandoux  
Jeannette Féménia  
Xavier Fabre  
Sylvie Stefanczyk  
Bertrand Baillard  
David Terme  
Olivier Cotte

Premiers conseillers :  
Dominique Babski  
Jacques Krawczyk  
Xavier Larue  
Denis Perrin  
Sylvie Guyard  
Elise-Marie Balussou  
Sophie Bergerat  
Pierre Lassaux  
Pierre Even  
Elise Grard  
Fabienne Bonhomme  
Vincent Fougères  
Guillaume Caustier  
Laure Dang  
Julien Borget  
Anne-Laure Monteil  
Céline Courtois  
Marjorie Bruneau  
Anne Jaur  
Cyndra Celino  
Clémence Piou  
Christelle Michel  
Marke Leclere  
Juliette Huchette-Deransy  
Julien Horn

Conseillers :  
Martial Lemée  
Coraline Barre  
Aurore Denys

Article 2 : La présente décision sera affichée dans les locaux du tribunal administratif et publiée sur le site internet de la juridiction.

Lille, le 6 janvier 2025

  
Éric KOLBERT